

L'ajournement

cheurs pourraient être poursuivis lorsqu'ils prennent du poisson dans nos eaux.

Le gouvernement dit qu'il cherche constamment des règles du jeu qui soient équitables dans le domaine des pêches. Ce jour-là, j'ai interrogé aussi le ministre du Commerce extérieur au sujet du programme de 130 millions de dollars visant à aider les pêcheurs hauturiers de la morue du nord. J'ai demandé que les amendes soient les mêmes pour les étrangers, les pêcheurs hauturiers, les pêcheurs côtiers, et pour quiconque commet une infraction dans nos eaux territoriales. Si vous voulez mon avis, les 130 millions de dollars ne rendaient pas les règles du jeu équitables.

En juin, j'ai demandé à deux reprises au ministre et à ses fonctionnaires de me remettre une copie des lignes directrices concernant les 10 millions de dollars disponibles pour les nouveaux marchés, afin de pouvoir l'envoyer à mes électeurs. Je n'ai jamais eu cette copie.

Le mois dernier, le gouvernement a annoncé un programme d'aide que tous les pêcheurs dans notre région rêveraient d'avoir, soit du poisson pêché par les étrangers qui devrait être transformé dans nos usines, lesquelles bénéficieraient de garanties de prêts des deux gouvernements. Puis, il change d'idée et dit: «Nous devons avoir des règles du jeu équitables».

Que dire de ceux qui ont le plus d'influence, que ce soit les étrangers dans le cas du ministre du Commerce extérieur ou les pêcheurs hauturiers dans le cas du ministre des Pêches? Même lorsque ce dernier a annoncé les modifications à la Loi sur les pêches, il n'a pas dit clairement quelle incidence ces modifications auraient sur les pêcheurs. Qui devra payer le plus: les sociétés qui peuvent se permettre de payer pour leurs chalutiers qui commettent des infractions, ou les individus? Ce n'était peut-être aussi qu'une façon pour le ministre de dire que nous devons réduire notre capacité de prises dans le secteur de la pêche côtière. C'est du moins ce qu'ont compris les pêcheurs côtiers dans la région d'où je viens.

Pourtant, je vois quotidiennement nombre de choses que refuse de voir le ministre des Pêches. Il devrait se demander s'il se passe des choses dans le domaine de la pêche, côtière et hauturière, qu'il vaudrait mieux remettre en question ou examiner. Ce gouvernement a la spécialité de ne pas s'attarder à ce qui est bon pour la majorité des Canadiens. Dès qu'il en a l'occasion, il voit ce qui est bon pour un petit nombre, en donnant satisfac-

tion aux sociétés internationales importantes qui se trouvent au Canada.

Je suis curieuse de connaître ces lignes directrices particulières mais, en cette nouvelle session, je veux surtout voir le ministre arriver avec le projet de donner des chances égales à tous. C'est que, pour une fois, il aurait commencé à penser à la pêche côtière.

En résumé, je dis qu'il est temps que ce gouvernement et ce ministre pensent, non plus seulement aux grosses sociétés, mais aux millions de Canadiens qui dépendent tellement de la situation quotidienne de l'emploi et de la main-d'oeuvre dans le domaine des pêches au Canada.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le veut la procédure au cours du débat d'ajournement, je vais répondre à la question qui a été soulevée à nouveau en vue d'un débat plus approfondi. Il s'agit de la question de la zone qui regorge de merlu argenté et qui, comme vous le savez, monsieur le Président, est, en fait, une région où a lieu toute la pêche au chalut de fond à petites mailles, sauf pour ce qui est du sébaste et de la crevette. On pêche notamment dans cette zone du merlu argenté, du calmar et de l'éperlan argenté.

Dans les années 70, on a décidé que l'utilisation de filets à petites mailles dans la zone en question aurait des répercussions minimales sur les pêches traditionnelles aux poissons pélagiques et aux poissons de fond. Cette zone se trouve à environ 100 milles au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. Elle englobe une région allant de l'est de l'île de Sable au chenal Fundian et elle va de l'extrémité du plateau continental à la limite des 200 milles.

En 1990, des navires étrangers venant de l'Union Soviétique, de Cuba, du Japon et de la Bulgarie ont pêché du merlu argenté.

Les prises accessoires de morue, d'aiglefin et de goberge sont minimales dans le cadre de la pêche au merlu argenté. En 1989, elles se sont élevées à 3 300 tonnes dont 2 400 tonnes de goberge. Dans le cadre des négociations bilatérales de 1990 avec Cuba et l'Union Soviétique, les pourparlers se poursuivent. . . Jusqu'à maintenant, plusieurs centaines de tonnes de prises accessoires ont été débarquées par des navires soviétiques pour être traités dans des usines canadiennes de transformation du poisson.

On a approuvé, pour 1990, les activités canadiennes de pêche. Ces activités ne s'adressaient qu'aux bateaux côtiers de moins de 65 pieds. En outre, une pêche expérimentale dans le bassin d'Émeraude à l'aide de chalutiers de moins de 65 pieds s'est révélée être un succès.